

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2017-2018



VILLE DE
PINCOURT





Mot du maire

La Ville de Pincourt présente son premier plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Un comité formé de membres du personnel de la Ville, ainsi que des élus, sous la gouverne de la direction générale, a été mis sur pied pour élaborer le plan d'action.

Le comité en place avait pour mission de prendre connaissance des contraintes des personnes handicapées et de trouver des solutions, tout en considérant, dans le futur, une implication citoyenne pour l'adoption de la planification triennale et des prochains plans d'action.

Je suis très heureux du travail qui a été accompli et qui a permis d'arriver à un plan d'action pour l'année à venir et, aussi, d'une vision à long terme pour nos interventions. Par ailleurs, cette vision touchera tous les départements municipaux, car ceux-ci ont été appelés à travailler sur le plan, c'est-à-dire : la direction générale, la Division des communications, le Service de l'aménagement du territoire, le Service administratif et financier, la Division des ressources humaines, les Loisirs et Services communautaires, le Service d'urgence et de protection incendie ainsi que le Service des travaux publics et des infrastructures.

La Ville de Pincourt souhaite offrir une qualité de vie à tous les citoyens, et ce, en diminuant les obstacles et en facilitant l'accès aux édifices et activités tout en améliorant l'utilisation des équipements au quotidien.

C'est avec joie que je vous invite à prendre connaissance du plan d'action, où sont présentées les idées et les solutions dans l'objectif d'améliorer la vie des citoyens de Pincourt.



La Ville de Pincourt est fière de présenter son premier Plan d'action à l'égard des personnes handicapées. En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, la Ville doit maintenant produire un plan d'action annuel. Nonobstant cette obligation, l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées et leur participation pleine et entière à notre communauté sont une préoccupation importante pour la Ville. D'ailleurs, par l'adoption de sa Politique de développement social, la Ville a clairement établi son désir de répondre aux besoins de l'ensemble de ses citoyens. Plus particulièrement, le dernier plan d'action en développement social promet d'augmenter les services pour les personnes handicapées et présente des actions concrètes en ce sens.

Ce premier plan d'action a pour but de construire les fondations pour le déploiement d'une stratégie d'intervention réfléchie, concertée et à long terme. Les actions mises en place cette année contribueront à l'élaboration d'un plan triennal, lequel permettra d'apporter des solutions aux obstacles que vivent

les personnes handicapées. Ce plan pourra être réfléchi avec les personnes handicapées, ainsi qu'avec les organisations qui les soutiennent. Cette nouvelle façon de faire, en plus, d'apporter une meilleure connaissance statistiques de la réalité des personnes handicapées, permettra à la Ville de planifier ses actions à long terme et de répondre aux besoins considérés comme prioritaires, tels qu'énoncés par les personnes elles-mêmes. En plus de fixer les bases d'une intervention efficace et durable, ce premier plan d'action contient d'ores et déjà plusieurs mesures qui permettront un meilleur accès aux services et des infrastructures de la Ville.

La Ville de Pincourt engagée à l'égard de ses citoyens ayant une ou des incapacités

Pour arriver à élaborer ce premier plan d'action, un comité piloté par la direction générale formé de membres du conseil de Ville et d'employés de tous les départements a été mis sur pied. À l'une ou l'autre des étapes, les directeurs de services de même que les employés ont été mis à contribution. De cette façon, une grande partie du personnel de la Ville a été sensibilisée à la réalité des personnes handicapées, ce qui permettra aux achats et projets futurs d'avoir lieu dans une logique d'accessibilité universelle. Des sommes seront d'ailleurs attribuées

aux actions choisies assurant ainsi la réalisation de celles-ci. La Ville de Pincourt espère que les personnes handicapées pourront dès cette année avoir accès à plus de services et que leur participation à notre communauté augmentera d'année en année.

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures retenues	Responsables	Échéancier	Indicateurs de suivi des résultats
1. La Ville possède peu d'information sur ses citoyens qui ont des handicaps pour la guider dans ses actions.	Se doter de données quantitatives et qualitatives pour comprendre la réalité des personnes handicapées à Pincourt.	Recueillir de l'information statistique	Division du développement social et de la culture	Mai 2018	<ul style="list-style-type: none"> Avoir des statistiques sur les personnes avec handicap visuel, auditif, intellectuel, lié à la parole et physique. Présence de 15 personnes avec un handicap à la consultation ; 100 prises de parole orale ou écrite lors de la consultation.
		Organisation d'une consultation des personnes handicapées			
		Mettre sur pied un comité mixte (personnel de la ville, personnes handicapées et organismes communautaires)		Septembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> Deux rencontres annuelles ; Dix recommandations intégrées dans la planification triennale qui proviennent du comité.
2. La Ville ne possède pas de vision à long terme de l'accessibilité universelle.	Doter la Ville d'une vision à long terme de ses interventions.	Planification triennale	Direction générale et conseil de Ville	Début décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt du plan triennal.
	Que l'accessibilité universelle soit considérée systématiquement dans l'achat de matériel et le développement de projet lorsqu'applicable.	Modification de la politique d'achat	Greffe	Avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt de la politique d'achat.
3. Les citoyens ne sont pas au courant que la Ville doit se doter d'un plan d'action.	Diffuser le plan d'action municipal.	Utiliser tous les moyens de communication de la Ville pour diffuser le plan d'action	Division des communications	Janvier 2018	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les plates-formes de la Ville sont utilisées ainsi que tous les médias locaux.
4. Le danger peut être plus élevé pour les personnes handicapées en cas de sinistre ou d'évacuation.	Avoir une intervention adéquate en cas d'urgence.	Avoir un répertoire des personnes handicapées	Service d'urgence et de protection incendie	Printemps - Été 2018	<ul style="list-style-type: none"> 25 personnes inscrites au registre.
5. La tarification du camp d'été et du service de garde pour les personnes handicapées est élevée et différente de la tarification régulière.	Avoir une équité au niveau des tarifs pour les programmes du camp d'été et du service de garde pour tous les parents d'enfants ayant des besoins spéciaux.	Revoir la politique d'intégration des enfants handicapés au camp de jour et au service de garde	Loisirs et Services Communautaires	Été 2018	<ul style="list-style-type: none"> Atteindre l'équité dans la tarification du camp d'été et du service de garde.
6. L'accès aux parcs et à certains bâtiments de la Ville est difficile pour les personnes handicapées.	Que la réglementation provinciale en matière de stationnement soit respectée par la Ville.	Ajout de cases de stationnements.	Travaux publics	Printemps 2018	<ul style="list-style-type: none"> Avoir dix (plus ou moins) nouvelles places de stationnement pour les personnes handicapées.
	Avoir plus de toilettes adaptées dans les parcs.	Ajout de toilettes pour personnes handicapées.	Travaux publics	Printemps 2018	<ul style="list-style-type: none"> Avoir quatre nouvelles toilettes adaptées dans les parcs.
	Rendre les parcs accessibles aux fauteuils roulants.	Ajout de baissières.	Division des travaux publics	Printemps 2018	<ul style="list-style-type: none"> Avoir deux nouvelles baissières.
7. Les commerces de la Ville ne sont pas impliqués dans la démarche de la Ville d'être plus accessible.	Permettre à la Ville d'intervenir auprès des commerces pour qu'ils soient davantage accessibles.	Revoir les règlements municipaux afin de favoriser le déploiement des mesures d'accessibilité universelle dans les commerces de la Ville.	Service de l'aménagement du territoire	Printemps - Été 2018	<ul style="list-style-type: none"> Visite de tous les commerces de la ville avec pignon sur rue dans le but de faire respecter la réglementation en matière d'espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées.